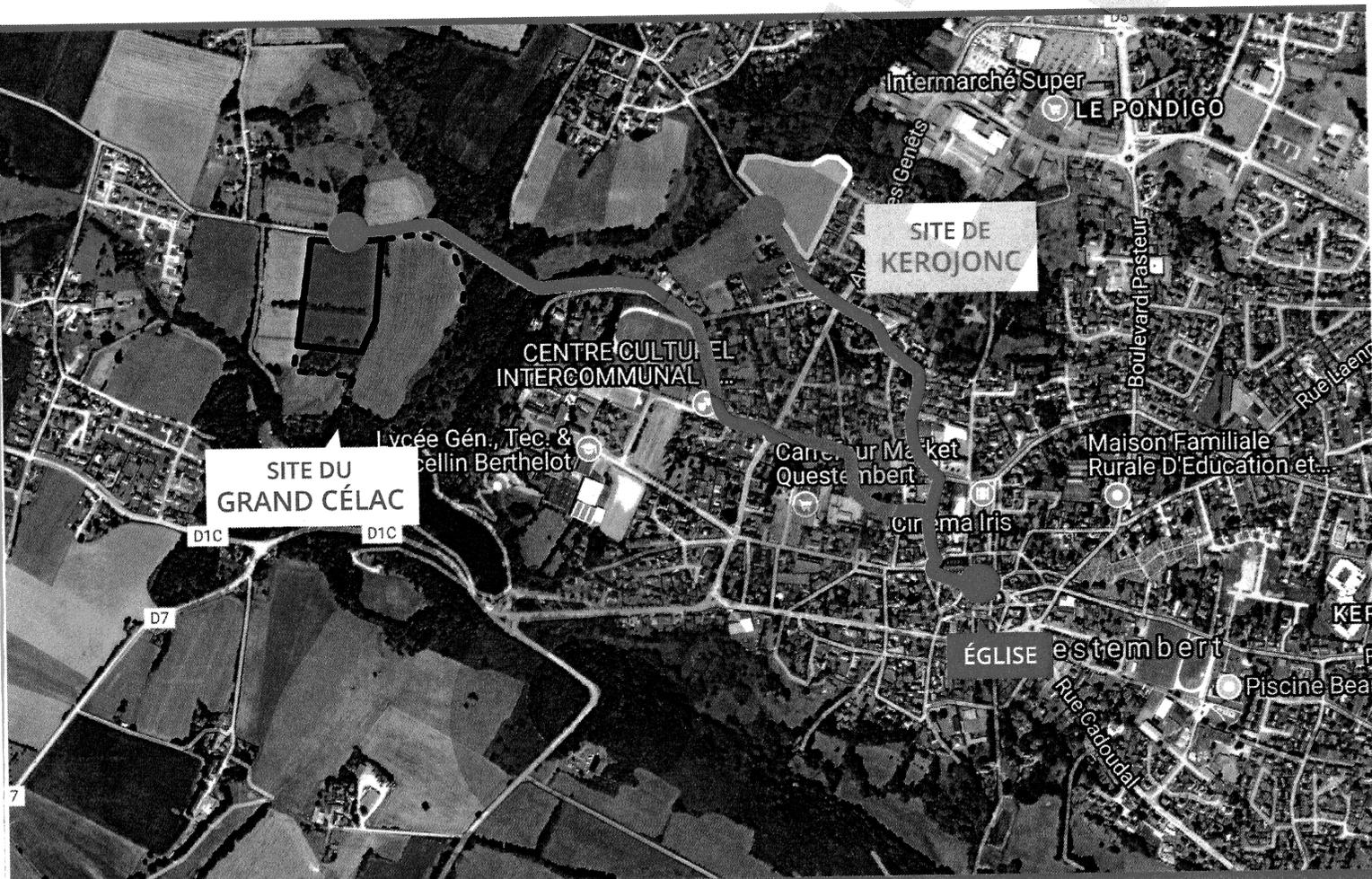


DOSSIER DE CONSULTATION

Emplacement du futur cimetière



“ Nous avons promis de consulter la population sur la localisation du futur cimetière et nous tenons nos engagements. Deux options sont envisageables. L'une positionnerait ce futur cimetière au Grand Célaç et l'autre à Kerojonc. Au delà du simple choix du lieu, ce sont des coûts, des projets d'urbanisme, des circulations etc... qui sont en jeu. Sans oublier l'importance mémorielle que revêt le lieu. C'est en effet, là où reposeront nos proches. C'est la raison pour laquelle le choix d'implanter le futur cimetière de la ville ne peut se faire sur un coup de tête ou par une signature expéditive au bas d'un document.

Votre avis est essentiel, c'est pourquoi nous vous offrons la possibilité de vous exprimer. Vous trouverez, accompagnant ce document, un bulletin réponse numéroté et affranchi pour pouvoir renvoyer facilement et sans frais votre réponse par la poste. Chaque foyer a la possibilité de s'exprimer. Par cette démarche participative, nous souhaitons que ce soient l'ensemble des questembertois qui s'expriment et décident. Et nous respectons le choix exprimé.

Marie-Annick Martin,
Maire

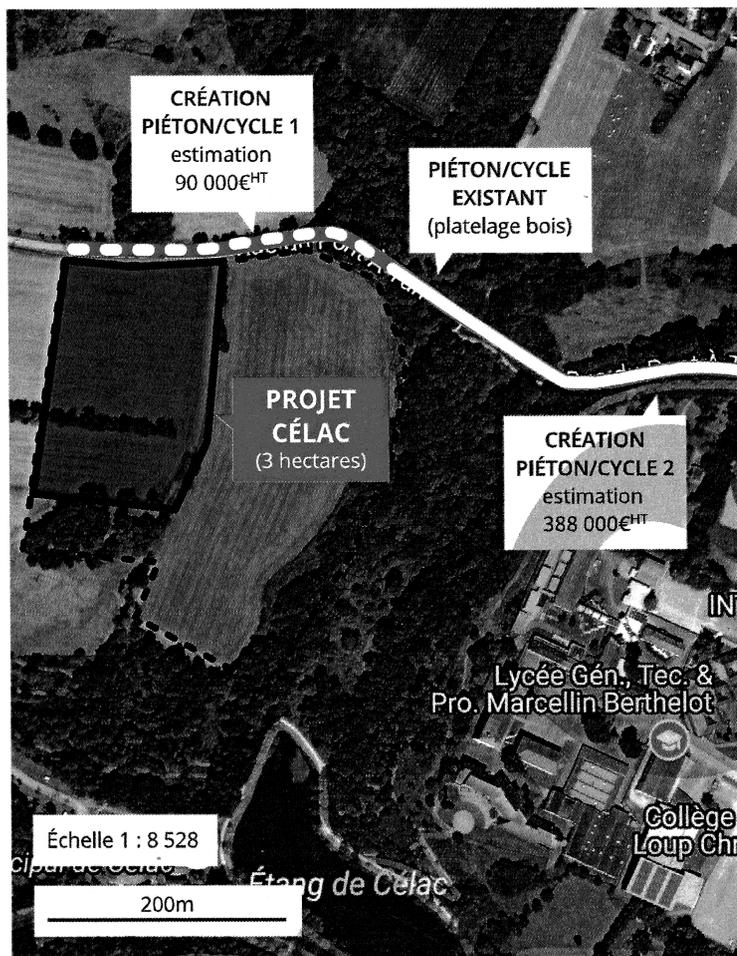
LE SITE DU GRAND CÉLAC

SITUATION TOPOGRAPHIQUE

Le site du Grand Célac est au-dessus du ruisseau Saint Eloi, en situation de plateau, il domine le paysage à presque 360°.

Le site de Célac est distant :

- de 1,4km depuis l'église, soit 21min à pied,
- de 1km depuis la rue des Genêts, soit 15min à pied.



PRIX

Réalisation du cimetière (estimation AVP 2014)	1 000 000 €
Autres travaux à prévoir réalisation de 2 cheminements piétons :	
- création piéton/cycle 1	90 000 € ^{HT}
- création piéton/cycle 2 (rue du Pont à Tan)	388 000 € ^{HT}
Acquisition foncière (après consultation des services de France Domaines), estimation	64 000 €
TOTAL	1 542 000 €

AVANTAGES

- le classement au PLU s'oppose au **développement urbain** dans cette zone
- permet un **agrandissement**
- ensoleillé et plat

INCONVÉNIENTS

- **déconnecté de la vie urbaine**
- **accès** : peu évident depuis la route, utilisation de la voiture systématique pour les Personnes à mobilité réduite (PMR)
- absence de **continuité piétonne** nécessitant d'importants travaux

L'AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE

L'objectif de la municipalité est de proposer au public deux sites possibles pour la réalisation d'un nouveau cimetière.

Les aménagements devront s'appuyer sur l'évaluation des besoins à 20 ans comprenant pour l'accueil du public un préau pour abriter une centaine de personnes, une aire de cérémonie, un bloc sanitaire, un parking. Un secteur pour les sépultures avec des emplacements pour les inhumations et les urnes. Un secteur pour la dispersion des cendres avec un mur du souvenir. Des équipements techniques compléteront cet agencement. L'ensemble devra être intégré dans un aménagement paysager favorisant le recueillement.

Cet aménagement sera identique sur l'un ou l'autre des sites et le coût a été évalué à 1 000 000 € conformément aux études préliminaires effectuées pour le site de célac.

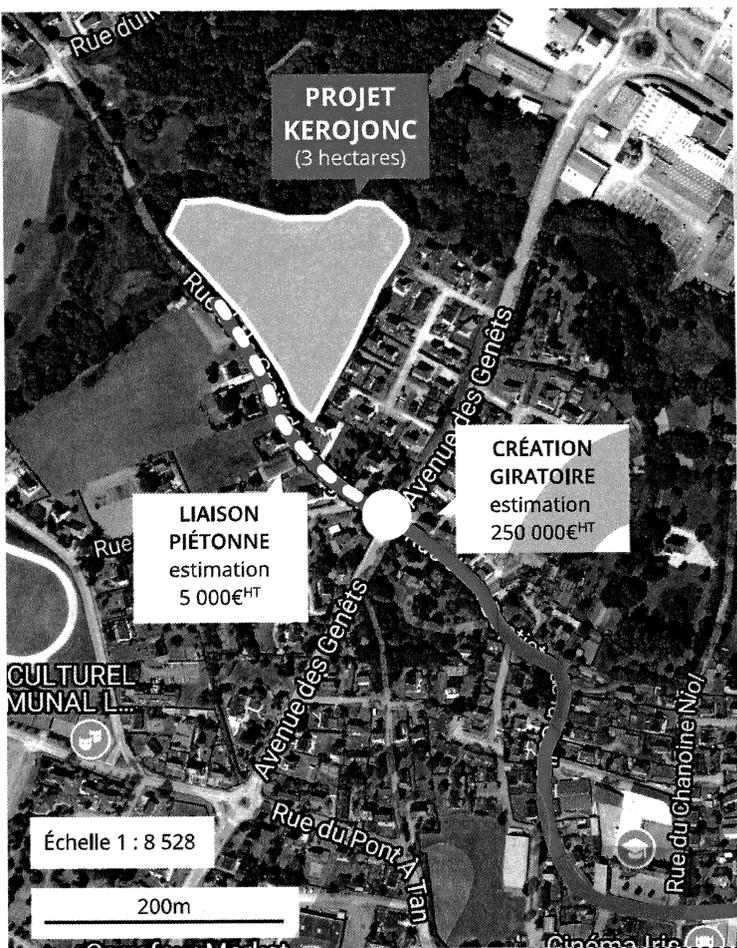
LE SITE DE KEROJONC

SITUATION TOPOGRAPHIQUE

Le site domine la rive gauche du ruisseau Saint Eloi.
Il est exposé nord/nord-ouest.

Le site de Kerojonc est distant :

- de 850m depuis l'église, soit 12mn à pied,
- de 200m depuis la rue des Genêts, soit 3mn à pied.



PRIX

Réalisation du cimetière (estimation AVP 2014)	1 000 000 €
Autres travaux à prévoir	
- sécurisation du chemin piéton depuis la rue des Genêts	5 000 € ^{HT}
- travaux du giratoire	250 000 € ^{HT}
Acquisition foncière (après consultation des services de France Domaines), estimation	300 000 €
TOTAL	1 555 000 €

AVANTAGES

- accessible à pied
- visible et repérable
- intégré à la vie urbaine

INCONVÉNIENTS

- s'oppose à une urbanisation potentielle
- ne permettra pas d'agrandissement à proximité immédiate
- une topographie plus contraignante en matière d'aménagement

COUPON-RÉPONSE / Consultation cimetière

NUMÉRO

POUR VOTER

Il vous suffit de cocher la case du site que vous préférez voir accueillir le futur cimetière.

- SITE DU GRAND CÉLAC
- SITE DE KEROJONC

Ensuite, il vous faut découper le bulletin de vote et l'envoyer par la poste uniquement
avant le 30 octobre 2017.



Merci pour votre mobilisation.

Le dépouillement aura lieu lors du comité consultatif voirie-urbanisme, début novembre.
Les résultats seront communiqués dans un prochain bulletin municipal.



PI